

Infos Avril 2022

Chers amis le temps passe vite. Voici le printemps 2022

Nous vous proposons des informations sur la santé, les droits des anciens combattants.

UNEO

Passage aux urgences : tout savoir sur le nouveau forfait à régler

Depuis le 1^{er} janvier 2022, en cas de passage non programmé aux urgences, vous paierez un forfait patient urgence. Cette participation est due pour chaque passage aux urgences dès lors que ce passage n'est pas suivi d'une hospitalisation en service de médecine, de chirurgie, d'obstétrique ou d'odontologie au sein de l'établissement. Avec Unéo, ce forfait sera pris en charge intégralement au titre de vos garanties Unéo-Référence ou Unéo-Engagement

Le forfait patient urgences est une somme à verser si vous passez aux urgences hospitalières et que vous n'êtes pas hospitalisé.

La facture s'élève à 19,61 euros et sera éditée lors de votre sortie des urgences. Cette facture sera envoyée à votre complémentaire santé et prise en charge obligatoirement si votre contrat est « responsable » comme chez Unéo. À défaut, vous devrez payer ce montant de votre poche.

Plus d'infos sur

<https://www.groupe-uneo.fr/s-informer-et-prevenir/passage-aux-urgences-tout-savoir-sur-le-nouveau-forfait-a-regler>

CNSS

Examen de prévention en santé (ex bilan de santé)

La CNMSS vous offre la possibilité de bénéficier d'un examen de santé entièrement gratuit (à l'exclusion des militaires en activité de service, qui bénéficient déjà des visites médicales d'aptitude dont la charge incombe au Service de santé des armées).

Ce bilan est un moment privilégié pour votre santé. Les examens et les analyses pratiqués sont adaptés à chacun en fonction de son âge, de son sexe, de ses antécédents familiaux et médicaux et de son mode de vie . *(Avec votre accord, les résultats de ce bilan seront transmis à votre médecin traitant).*

C'est aussi un **moment privilégié d'échange et d'écoute avec des professionnels de santé spécialistes de la prévention.** Ils sont là pour vous donner des conseils personnalisés pour préserver un bon état de santé en vous indiquant des mesures d'hygiène de vie à

adopter. Ils sont là aussi si besoin pour vous accompagner dans une démarche d'accès aux soins.

C'est l'occasion de faire le point sur votre santé car l'objectif de ce bilan est de déceler d'éventuelles pathologies ou de dépister des affections ignorées ou latentes, afin de vous proposer de manière précoce une meilleure prise en charge.

Votre santé est votre bien le plus précieux, il faut la préserver.

Plus d'infos sur

<https://www.cnms.fr/assure/preserver-ma-sante/mes-rendez-vous-de-depistage/examen-de-prevention-en-sante-ex-bilan-de-sante-227.html>

ONAC VG

<https://www.onac-vg.fr/actualites/votre-ecoute-une-plateforme-telephonique-au-service-du-monde-combattant>

À votre écoute : une plateforme téléphonique au service du monde combattant

Soucieux d'apporter un service toujours plus performant à ses ressortissants, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (l'ONACVG) lance le dispositif « À votre écoute ».



À votre écoute.

Ce service instaure une ligne téléphonique via un numéro vert pour accompagner et apporter des réponses adaptées aux ressortissants de l'ONACVG qui accomplissent des démarches en matière de reconnaissance et de réparation, de pensions, de droits accessoires, de mentions, d'indemnisations, de voyages sur les tombes, ou ceux ayant des questions liées aux monuments aux morts.

« Nous avons mis en place un numéro gratuit afin de guider au mieux les personnes dans leurs démarches liées à la Reconnaissance et la Réparation. La mise en œuvre de cette plateforme téléphonique nationale nous permet de nous adapter aux nouveaux usages en proposant une couverture horaire plus étendue et homogène. Situés à Caen, ce sont des agents de l'ONACVG, confirmés, qui ont exercé leurs fonctions dans les services centraux ou de proximité, qui connaissent la réalité de la cause combattante, qui sont amenés à donner des réponses par téléphone aux ressortissants. Ce dispositif « À votre écoute » s'inscrit dans un programme plus large de numérisation des procédures et d'amélioration de la chaîne de traitement administratif. Cette plateforme téléphonique est complémentaire avec notre maillage territorial. Nous continuerons, bien entendu, à assurer un accueil physique du public dans nos services départementaux », explique Véronique Peaucelle-Delelis, Directrice Générale de l'ONACVG.

Le numéro est ouvert du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 17H